

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 9 octobre 2019

N° 26

Objet : Participation de
Provence Alpes Agglomération à
l'opération éco-défi

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLosi Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLosi Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etaient excusés :

AUBERT Serge	PELESTOR Michel
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
FERAUD Maryline	ROCHAT Jacques
FLORES Sylvain	THONNATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2019

Application accréditée E-legal no 0000000000

99_DE-004-200067437-20191006-26_09102019

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence développement économique et de sa volonté d'œuvrer en faveur de l'environnement, Provence Alpes Agglomération, souhaite mettre en place un dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans pour les aider à réduire leur impact environnemental. Cette action s'inscrit dans le plan d'actions du PCAET de PAA, dans l'axe « Inciter la transition énergétique des activités économiques du territoire » et plus précisément l'orientation stratégique « Fédérer les entreprises vertueuses pour les attirer sur le territoire ».

Afin d'inciter durablement les entreprises vers une meilleure intégration des critères environnementaux et de développement durable dans leur activité, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale (Direction Territoriale 04) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale 04 disposent d'un outil appelé « opération Eco-défis des artisans et commerçants » qu'ils proposent de déployer sur le territoire de l'agglomération. Cette action vise à faciliter la prise en compte de l'impact environnemental dans la gestion d'activité et les relations client à travers la mise en place de défis et la labellisation des entreprises volontaires.

Pour la mise en œuvre de cet outil, un partenariat formalisé dans une convention tripartite jointe au présent rapport est proposé. La convention a pour objet de définir les actions et modalités de cette opération partenariale. Elle précise, à ce titre, les contributions de chacun des partenaires et propose un programme d'accompagnement des artisans et commerçants.

La contribution de Provence Alpes Agglomération est indiquée dans le plan de financement ci-joint. Elle comporte une participation au financement de 5 000 € TTC répartie à hauteur de 2500 € TTC versé à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale (Direction Territoriale 04) et 2 500 € TTC versée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale 04. Le montant global de l'opération s'élève à 43 800 euros TTC.

Provence Alpes Agglomération s'engage par ailleurs à prendre en charge les frais de communication (affiches, flyers, macarons et diplômes) et de supports de promotion et actions publicitaires (publicité presse, journaux spécialisés, affichage...) pour un montant prévisionnel de 3 900 €

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa signature.

Il vous est proposé :

- D'approuver le plan de financement proposé ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

